



La Lettre d'information de Molsheim

N°4 - 2013

**Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 octobre 2013
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 juin 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2013.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT: compte-rendu d'information pour la période du 2^{ème} trimestre 2013.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2013.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de quatre marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- souscrit un contrat de ligne de trésorerie pour parer à d'éventuels retards de versement par l'état de la fiscalité ou des dotations
- renoncé 47 fois à l'exercice du droit de préemption
- délivré cinq concessions dans le cimetière communal situé route de Dachsstein et trois concessions dans celui situé au quartier du Zich.

Point 3 : Débat d'orientation budgétaire – exercice 2014.

Ce point est abordé en pages 5 et 6 du présent compte-rendu, sur le feuillet séparé.

Point 4 : Budget Principal – décision budgétaire modificative n° 2/2013 – budget annexe locaux commerciaux - budget annexe camping - décision budgétaire modificative n° 1/2013.

Le Conseil Municipal a approuvé :

- la décision modificative n°2 du budget principal 2013 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes
- la décision modificative n°1 du budget annexe camping qui porte sur un réajustement comptable en dépenses et en recettes de fonctionnement
- la décision modificative n°1 du budget annexe locaux commerciaux qui porte sur un réajustement en dépenses et en recettes de fonctionnement

Point 5 : Budget annexe forêt et budget annexe locaux commerciaux – fixation de durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Il a été décidé de fixer les durées d'amortissement pour certaines catégories comptables :

- budget annexe forêt : plantations d'arbres productifs de revenus, 50 ans
- budget annexe locaux commerciaux : immeuble de rapport, 50 ans

Le seuil unitaire, en deçà duquel les immobilisations de moindre valeur, ou dont la consommation rapide permettant un amortissement sur un an, est fixé à 762 € TTC.

Point 6 : Rue des Remparts – Zich – cession foncière – Rectification de la délibération n° 131/6/2013.

Le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle cadastrée section 3, parcelle 457/43, lieudit Zich, d'une contenance de 3,83 ares pour un montant de 82.345 € HT. Cette cession avait été décidée le 7 décembre 2012. Entre temps, il a été constaté que l'aménagement de la rue des Remparts empiète de 3m² sur cette parcelle, raison pour laquelle la présente décision de cession a pris en compte cette modification.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 17 octobre 2013 -

Point 7 : Subvention au Budget Annexe Succession "Albert Hutt". Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt. Celle-ci s'élève à 4 950 €, elle correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École Municipale de Musique et de Danse de Molsheim.

Point 8 : Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : extension des compétences et modifications de statuts. Le Conseil Municipal accepte de doter la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig des compétences nouvelles suivantes :
- Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit
- Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale
Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes sont adoptés en conséquence.

Point 9 : ECOPARC – Zone intercommunale – lotissement Villa – rétrocession d'équipements publics – classement dans le domaine public communal. La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a aménagé une zone économique au sein d'Ecoparc. Les voiries de ce lotissement doivent revenir dans le patrimoine communal. Une convention de rétrocession a été signée le 6 février 2008 entre la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et la Ville de Molsheim. Selon cette convention, la Communauté de Communes rétrocède gratuitement à la Ville de Molsheim les voies, les réseaux secs et leurs équipements une fois ces ouvrages achevés. La Communauté de Communes conserve toutefois le réseau d'alimentation en eau potable et le réseau d'assainissement. La Communauté de Communes continuera à supporter les travaux d'investissement sur les voies et réseaux de ce lotissement.
Le Conseil Municipal accepte cette rétrocession gracieuse et décide par ailleurs de classer les voies rétrocédées dans le domaine public communal.

Point 10 : Tableau des effectifs – modifications. Divers mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent plusieurs modifications du tableau des effectifs :
- Suite à la réforme du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, il y a lieu de revoir le contrat à durée déterminée du responsable des bâtiments communaux, celui-ci sera modifié pour être conclu sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe au lieu du grade de technicien
- Afin de compléter le binôme des agents chargés de la propreté urbaine au centre ville, un recrutement complémentaire est prévu.
Il est précisé que ce poste a été pourvu à effet du 28 octobre 2013.

Point 11 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2015 – approbation de l'état d'assiette 2015. Le Conseil Municipal a approuvé les états d'assiette des coupes prévisionnelles 2015, visant à pérenniser la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les parcelles à marteler s'étendent sur une superficie de 43,88 Ha, pour une surface totale de forêt de 272,01 Ha.

Point 12 : Subvention d'équipement à l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine – paroisse de Molsheim. Une participation financière pour des travaux sur le presbytère de la Confession d'Augsbourg est prévue par le droit local d'Alsace-Moselle. Au regard de ce dispositif, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention qui représentera 30 % du montant total des travaux. Il est précisé que le montant prévisionnel des travaux est de 32.000 € TTC.

Point 13 : Participation communale à l'école élémentaire de la Monnaie au titre d'activités sportives : séances d'équitation au Club Hippique de Molsheim. Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 € par classe, soit un total de 400 €, sera versée à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation de séances d'équitation au Club Hippique de Molsheim.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 17 octobre 2013 -

Point 14 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire "la Monnaie" pour l'organisation d'une classe transplantée à Quieux le Saulcy. Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1080 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se tiendra à Quieux le Saulcy du 16 au 20 décembre 2013 et qui concernera 24 élèves originaires de Molsheim.

Point 15 : Subvention exceptionnelle à l'école de la Monnaie – projet "ACMISA". Une subvention exceptionnelle de 704 € sera versée à l'école de la Monnaie pour la réalisation d'un projet ACMISA qui vise à réaliser un livre ayant pour décor la médiathèque de Molsheim.

Point 16 : Participation aux actions des Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires. L'association sportive du Lycée Louis Marchal a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2012-2013. Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 439 € au titre d'une part des primes d'encouragement décernées au regard des résultats obtenus par plusieurs compétiteurs ayant participé aux championnats d'Académie, et d'autre part, de la participation aux frais de déplacement pour les compétitions aux championnats UNSS.

Point 17 : Participation aux actions des Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au Collège Rembrandt Bugatti dans le cadre de compétitions sportives scolaires (Championnat de France à Sainte Sigolène). Le Collège Rembrandt Bugatti a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2012-2013. Il a été décidé d'attribuer une subvention de 318 € au titre de sa participation aux Championnats de France de FUTSAL qui se sont déroulés à Sainte Sigolène du 3 au 6 juin 2013.

Point 18 : Participation aux actions des Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention aux Collège et Lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2012/2013. L'association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2012-2013. Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 3 156,15 € au titre d'une part, des primes d'encouragement décernées au regard des résultats obtenus par plusieurs compétiteurs aux championnats d'Académie, et d'autre part, de la participation aux frais de déplacement pour les compétitions aux championnats de France.

Point 19 : Subvention à l'association "la Sportive de Molsheim" - Section sport - études football au Collège Rembrandt Bugatti. Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football a été créée au collège Rembrandt Bugatti, en partenariat avec "la Sportive de Molsheim". Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football, l'assemblée délibérante décide d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 € à l'association au titre de l'année scolaire 2013-2014.

Point 20 : Attribution d'une subvention – Festival des Namis de la Nalsace 2013. Afin de soutenir la 8^e édition du Festival des Namis de la Nalsace, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association des Namis de la Nalsace.
Le festival s'est tenu les samedi 2 et dimanche 3 novembre à l'Hôtel de la Monnaie.

Point 21 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Molsheim.

Une subvention exceptionnelle de 1.524 € est versée à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Molsheim afin de lui permettre de s'équiper en habillement, livres et fournitures de bureaux nécessaires à la formation des Jeunes Sapeurs Pompiers.

Point 22 : Rapport annuel pour 2012 publié par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable.

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2012 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

Point 23 : Rapport annuel pour 2012 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

Point 24: Rapport annuel d'activité du SELECT'OM pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2012 présenté par le président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim-Mutzig et Environs portant sur l'activité du syndicat, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est consultable sur : <http://www.molsheim.fr/ged/2012-selectom.pdf>

Point 25 : Installations classées pour la protection de l'Environnement – Demande présentée par la Société Les Volailles Bruno Siebert (Ergersheim): Avis du conseil municipal.

La société Les Volailles Bruno Siebert installée à Ergersheim envisage de faire évoluer son activité par l'augmentation de la capacité de production, l'extension du bâtiment de production, la création d'un atelier de transformation de gibier et d'un entrepôt frigorifique annexe. Une demande a été introduite par l'entreprise afin d'obtenir l'autorisation de porter le niveau d'activité de pointe de l'établissement à : 90 t/jour de carcasses abattues, 130 t/jour de produits finis à destination de l'alimentation humaine ou animale. Le projet a été analysé notamment sous l'angle de l'impact sur le site, sous celui de l'impact de l'eau, l'impact sur l'air et le climat, l'impact sur le bruit et sur la santé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Point 26 : Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales – décision du conseil municipal sur le maintien de Monsieur Jean Dubois en qualité d'Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire a retiré le 9 septembre 2013 les délégations consenties à Monsieur Jean Dubois. Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le maintien en l'état actuel, des éléments soumis à son appréciation, du titre d'Adjoint au Maire, sans délégations, de Monsieur Jean Dubois.

Directeur de la publication : Laurent Furst

Codirecteur de la publication : Jean-Sébastien Kouzmin

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

Séance du 17 octobre 2013

Les orientations budgétaires de 2014

Première année dette zéro, fiscalité maintenue pour la 9^{ème} année consécutive
Des dépenses d'investissement pour préparer l'avenir

Le débat d'orientation représente une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il permet au maire de fixer les grandes orientations budgétaires 2014.

UN CALENDRIER BUDGÉTAIRE MODIFIÉ

Traditionnellement, le budget de la Ville est adopté au mois de mars de l'année en cours. Ce calendrier budgétaire est lié à la transmission par l'Etat, à cette période, des informations sur la fiscalité perçue par la commune et les dotations qui lui sont versées.

En 2014, du fait du renouvellement des mandats locaux, l'adoption du budget primitif est avancée de mars 2014 à décembre 2013. Ce changement de calendrier sera maintenu à l'avenir.

Les ressources de la Ville pouvant être estimées par avance, il sera proposé dorénavant, même hors année électorale, d'adopter le budget primitif au mois de décembre qui précède l'année concernée.

Ce nouveau rythme permet une meilleure lisibilité de l'exercice budgétaire en mettant la section d'investissement en adéquation avec l'exercice budgétaire. Cependant, ce nouveau calendrier imposera l'adoption d'un budget supplémentaire pour intégrer les montants exacts des produits fiscaux et des dotations de l'Etat, qui ne nous sont communiquées que vers le mois de mars de l'année concernée.

2014 : BUDGET DE L'AN 1 DE LA DETTE ZÉRO

La dette a été totalement remboursée en 2013. Par conséquent, aucun crédit lié au remboursement d'un emprunt n'est à inscrire au budget 2014. L'objectif de dette zéro fixé depuis de nombreuses années a été atteint, objectif qui devra être maintenu à l'avenir.

MOLSHEIM, UNE VILLE AUX FINANCES SAINES ET A LA FISCALITÉ MESURÉE

Par rapport à un échantillon de villes bas-rhinoises comparables offrant des services équivalents, la fiscalité communale pesant sur les ménages comme sur les entreprises peut être considérée comme étant relativement modérée à Molsheim.

**“Pour la 9^{ème} année consécutive,
aucune hausse de taux communaux n'est envisagée”**

2014 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE PERSISTANCE DE 4 CRISES

- Une crise économique : l'activité reste en berne
- Une crise financière : le financement de l'activité pèse davantage
- Une crise budgétaire : les ressources nécessaires à l'investissement font défaut
- Une crise de confiance : les acteurs économiques faute de lisibilité n'entrevoient pas de perspectives

DES PRÉOCCUPATIONS À COURT TERME, DES INQUIÉTUDES À MOYEN TERME

L'examen du budget de l'Etat actuellement en cours prévoit une baisse des dotations aux collectivités pour 1,5 milliard d'euros, ce qui aura un impact sur le budget de notre commune et notamment sur la principale dotation versée par l'Etat, la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement).

La péréquation horizontale est un système de prélèvements des communes riches en faveur des communes moins riches. A ce titre, Molsheim doit contribuer à hauteur de 120 000 €.

Au titre de cette même péréquation, il est prévu que la contribution de Molsheim passe d'ici 3 ans à 310 000 € par an.

Notre commune bénéficie également de deux compensations financières suite à la réforme de la taxe professionnelle, réforme qui a réduit les recettes fiscales de la Ville. Ces compensations dénommées FNGIR et DCRTP représentent 686 000 € par an, elles pourraient être supprimées dans le futur.

Au total, notre commune pourrait se voir priver de près d'un million d'euros de recettes par an dans les années à venir.

Deux autres éléments réduisent également la capacité de la Ville à investir :

- la baisse des participations du Conseil Régional et du Conseil Général, collectivités elles-mêmes confrontées à des difficultés financières.
- la crise économique qui affecte nos ressources fiscales.

A ce contexte s'ajoute un effet négatif à court terme lié à deux nouvelles mesures :

- l'accroissement des cotisations sociales sur les salaires (environ 24 000 € pour 2014)
- le financement des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014/2015

LES 5 PISTES MAJEURES DU BUDGET 2014 SONT

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La défense des crédits d'investissement
- De ne pas céder à la facilité du recours à l'emprunt
- D'exclure toute hausse d'impôt et ce pour la 9^{ème} année consécutive
- De rester réaliste et prudent

LES INVESTISSEMENTS A VENIR

Pour 2014, seront inscrits au titre du programme d'investissements :

- Le démarrage du chantier de la réhabilitation de la Mairie
- La création de locaux associatifs dans l'immeuble rue Streicher
- La rénovation des chemins ruraux
- L'avancement du projet de la création d'une Maison de la nature
- Le maintien des enveloppes annuelles d'investissement :
 - * Voirie (maintenance, éclairage public, signalisation, mobilier urbain)
 - * Culture (Ecole de Musique, Musée, Médiathèque)
 - * Ecoles et garderies
 - * Contrôles et travaux de conformité

Ainsi que d'autres opérations qui seront définies lors de l'établissement définitif du budget de la Ville.

POUR CONCLURE :

Le budget 2014 s'inscrit dans un contexte difficile et qui le restera.

Face à cette situation, la Ville bénéficie pour amortir les difficultés actuelles, des nombreux efforts réalisés par le passé.

Le budget 2014 sera un budget :

- De transition
- De rigueur
- D'action
- Et de préparation de l'avenir